

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 32 — — matin, Express-Poste.
9 — — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 43 — — soir, Omnibus.
9 — 44 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. «
Six mois, — 10 » — 13 «
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Une lettre de Vienne, répondant à l'assertion d'un journal belge, prétend qu'il est inexact que les négociations concernant l'acte de navigation du Danube aient pris une tournure des plus fâcheuses pour l'Autriche. Elle nie également l'intention prêtée par ce journal à plusieurs des puissances signataires du traité de Paris de signifier à ce sujet au cabinet de Vienne un ultimatum collectif.

Il serait certain au contraire, au dire de cette lettre, que depuis assez longtemps cette question n'a été l'objet d'aucune correspondance diplomatique, mais que les négociations suivies entre les États riverains du Danube ont abouti et que l'on s'est entendu sur plusieurs articles additionnels qui tiennent compte équitablement des demandes de la conférence. Il est probable, conclut cette correspondance, que l'Autriche va reprendre maintenant les négociations avec les puissances représentées dans la conférence, pour faire accepter ces articles.

Si nous en croyons diverses dépêches télégraphiques, la mission de M. Gladstone aux îles Ioniennes commencerait à devenir très-difficile. Les Corfiotes demandent, paraît-il, d'une manière très-catégorique leur réunion à la Grèce; c'est ainsi que l'une de ces dépêches nous apprend que dans une réunion préparatoire des députés ioniens, sous la présidence de M. Gladstone, ceux-ci auraient demandé la révision des traités de 1815 et l'annexion des îles Ioniennes à la Grèce, refusant d'examiner les réformes qu'on pourrait leur présenter avant qu'on ait donné une solution à leur demande.

L'ouverture des chambres doit avoir lieu dans quelques jours, et l'on n'est pas sans une certaine appréhension de l'attitude qu'y prendront les députés; si la chambre demande nettement la révision des traités et l'annexion, que fera M. Gladstone?

On espère, il est vrai, ajoute une dépêche, que

sur quarante députés vingt-sept se prononceront pour les réformes sans annexion.

C'est ce que nous saurons bientôt, puisque l'ouverture de la session est fixée au 25 du courant.

Nous donnons une dépêche télégraphique de Vienne annonçant que le roi de Naples était atteint non d'une simple indisposition, comme on l'avait d'abord pensé, mais d'une maladie assez sérieuse. Cette affection est, dit-on, une fièvre intermittente qui, tout en exigeant des soins et un traitement suivis, ne met pas en danger les jours du roi.

On assure que ce prince, qui est à Foggia dans la Capitanate, n'a pas voulu que le mariage du duc de Calabre soit retardé. On assure que le grand duc de Toscane devait quitter Florence dans quelques jours avec sa famille pour aller assister à cette cérémonie.

Le ministre des finances de Prusse a présenté à la chambre des députés le budget pour 1859. D'après ce document, les recettes sont de 131,670,000 th. ou 487,179,000 francs, et les dépenses s'équilibrent avec les recettes.

Le ministre des finances a proposé d'augmenter de 1,850,000 fr. la liste civile. Cette augmentation est motivée sur les circonstances actuelles et sur la double situation du roi et du prince régent.

Des lettres de Belgrade annoncent la prochaine arrivée du prince Milosch, qui a institué un gouvernement provisoire. Il a nommé M. Stewtcha chef du gouvernement, et lui a donné pour adjoint M. Ugritchch. M. Gruitch est nommé secrétaire. Le ministre actuel, le sénat et le personnel des employés, restent en fonctions.

Dans sa séance du 19, la chambre des représentants belges a procédé à l'élection d'un secrétaire en remplacement de M. Vanderstichelen, nommé ministre des travaux publics.

M. Deboe, membre de la gauche, a été nommé par 48 voix contre 25 données à M. Tacq, député de la droite.

La chambre a ensuite adopté le projet de loi qui

autorise la convention sur la propriété littéraire et artistique conclue avec la Hollande.

Une lettre de notre correspondant particulier de Turin, en date du 19, constate le revirement dans en sens pacifique qui s'est produit dans l'opinion publique en Sardaigne. Elle nous donne sur le séjour de S. A. I. le prince Napoléon à Turin des détails qui seront lus avec intérêt.

Le général Desvaux, commandant la colonne expéditionnaire, annonce par une dépêche en date du camp d'El-Ksar, le 20 janvier, que Si-Sadok, le marabout fanatique qui prêchait la guerre sainte et était parvenu à soulever plusieurs tribus des montagnes de l'Aurès, était en notre pouvoir, ainsi que sa famille et tous les fauteurs de troubles.

La rapidité avec laquelle a été conduite cette expédition dans des contrées éloignées du centre de nos possessions fait le plus grand honneur à nos armes, et sera d'un effet salutaire sur l'esprit de ces populations qui n'ont eu encore que peu de rapports avec nous.

On sait que de la simple annonce de la maladie du roi de Naples les faiseurs de nouvelles avaient immédiatement inféré que ce prince était mort; nos informations personnelles nous avaient permis de déclarer dès hier que l'état du roi Ferdinand, tout en exigeant des soins et un traitement suivi, n'inspirait, d'ailleurs, aucune inquiétude pour ses jours.

On mande en effet de Naples, à la date du 20, que le roi des Deux-Siciles va mieux et qu'il se rendra sous peu de Licci à Naples.

Les journaux autrichiens s'expriment au sujet de l'élection du nouveau prince de Moldavie dans les termes d'un dédain affecté qui cache mal leur amertume et leur rancune; ils vont jusqu'à insinuer que l'élection devra être annulée et que, dans tous les cas, la Porte devra lui refuser sa sanction.

Nous ne pouvons pas croire que ces journaux aient exprimé la véritable pensée du cabinet de Vienne; on ne saurait admettre que le gouvernement autrichien veuille ajouter un nouveau grief à tous

FEUILLETON

LE CORDONNIER

DE LA RUE DE LA LUNE.

(Suite.)

Pendant que l'armée d'Égypte continuait ses conquêtes, en France, Michel et Marie étaient à l'affût des nouvelles. Les courriers étaient rares, mais chaque fois qu'un bâtiment parvenait à tromper la surveillance des Anglais, parmi les lettres distribuées, il y en avait toujours quelques-unes pour le bon cordonnier. Ces lettres, soit d'Armand, soit d'Ambroise, étaient écrites avec mesure. Notre jeune officier se doutait bien qu'elles n'arriveraient pas sans avoir subi un examen préalable, en passant par les bureaux de la poste; il avait inspiré sa méfiance à Ambroise, et si dans leurs lettres ils ne disaient pas tout ce qu'ils auraient voulu dire, du moins ils étaient explicites en ce qui les concernait. Marie était heureuse et fière de l'avancement rapide d'Armand, qui, à la bataille d'Aboukir, gagna encore un grade en s'emparant d'un retranchement, et qui, ainsi que Bonaparte le lui avait promis, avait quitté sa brigade pour passer dans l'état-major du général en chef.

Ambroise se lamentait de cet avancement qui le séparait du marquis, et le grade de capitaine, qu'il avait obtenu, ne pouvait le consoler. Il aurait donné ses épaulettes pour redevenir simple soldat et suivre Armand. Il l'avait même proposé à Bonaparte, mais celui-ci avait haussé les épaules, et l'avait envoyé promener. Aussi l'enthousiasme d'Ambroise pour le général en chef avait-il singulièrement baissé. Michel riait de ses naïvetés, mais Marie ne riait pas. Elle avait compté sur Ambroise comme sur l'ange protecteur d'Armand, et il lui semblait, malgré la fortune rapide du marquis, que cette séparation des deux compagnons d'armes était le signal de quelque catastrophe.

Depuis quelque temps, Michel entretenait une correspondance suivie avec un de ses amis de Nantes, et il se montrait impatient et avide de réponses. Ces réponses, quoique régulières, ne le satisfaisaient pas, et il secouait la tête d'un air sombre, toutes les fois que le courrier de Bretagne lui apportait une lettre. Enfin, un jour, sa figure s'assombrit davantage, à la suite de la lecture d'une de ces lettres, et sans répondre à sa fille, qui lui demandait dans sa naïve inquiétude, la cause de son chagrin, il alla s'enfermer dans la chambre secrète qu'Armand avait habitée.

Quand il en sortit au bout d'une heure, ses traits étaient plus calmes, sa bouche souriait. Il embrassa Marie, s'excusa de l'humeur qu'il avait montrée, prit son

chapeau et sortit. A son retour, sa joie paraissait plus grande encore; mais il ne répondit à aucune des questions de la jeune fille, et celle-ci cherchait en vain à pénétrer le mystère de cette inquiétude et de cette subite joie.

Le 24 vendémiaire an VIII (16 octobre 1799), la foule amassée sur les boulevards et dans les carrefours, s'entretenait avec chaleur du retour subit de Bonaparte, retour que le Directoire avait annoncé aux conseils, d'après une dépêche télégraphique de Toulon.

Au milieu de ce désordre, de cette agitation, deux hommes, vêtus d'une longue redingote boutonnée, mais dont la tournure trahissait la profession militaire, traversaient la chaussée du boulevard Bonne-Nouvelle, en souriant à la vue de l'agitation générale, et se dirigeaient vers la rue de la Lune.

Au moment de tourner le coin du boulevard et d'entrer dans cette rue, l'un de ces hommes pâlit et chancela.

— Qu'avez-vous, mon colonel? dit l'autre en se précipitant vers lui, et avec un ton où l'inquiétude était mêlée d'affection.

— Ce n'est rien, mon bon Ambroise, répondit Armand... ce n'est rien... Mais arrêtons-nous un instant... je retrouve tant de souvenirs ici... le souvenir du danger que j'ai couru, celui de l'appui que j'ai trouvé... le souvenir enfin des cœurs d'or que j'ai rencontrés, et que je

ceux que l'Europe entière a pu formuler contre lui dans ces derniers temps.

Les craintes que nous avions manifestées de voir les Indiens transporter, sans aucun fruit pour les Anglais, le théâtre de la guerre du royaume d'Oude dans le Deccan, sont aujourd'hui pleinement justifiées par les dernières nouvelles de Bombay.

Une lettre publiée par le *Sémaphore de Marseille* nous annonce, en effet, l'entrée de Tantia Topce et de son armée sur le territoire du Nizam et dans quelques-unes des provinces les plus fertiles en grains et en cotons.

Les rebelles mettent tout au pillage et incendient tout ce qu'ils ne peuvent emporter. Nous allons donc assister pour ainsi dire à une guerre nouvelle, et cette fois les Anglais vont se trouver en face de trois chefs contre l'influence desquels la proclamation d'amnistie n'aura pu rien faire; ces chefs, qui disposent de ressources considérables et qui peuvent compter sur la fidélité absolue des soldats dévoués à leur cause, sont: la Begum ou reine d'Oude, Nana-Saïb et Tantia-Topce.

On sait que les colonnes anglaises chargées de poursuivre Nana-Saïb et Tantia-Topce n'ont pas réussi dans l'accomplissement de leur mission; bien qu'elles fussent composées de forces suffisantes.

Le *Moniteur de l'armée*, dans un article qui résume la situation actuelle de la guerre, nous donne l'explication de cet échec, et il faut bien convenir que, tout en innocentant l'armée anglaise de son insuccès, elle prouve jusqu'à quel point la guerre de l'Inde est regardée par les populations comme une guerre nationale et une œuvre sainte.

Des guides indigènes chargés de conduire les deux colonnes anglaises leur ont fait suivre une fautive direction, bien qu'ils connussent les dangers qu'ils couraient en les trompant. Traduits devant un conseil de guerre et condamnés, ils ont subi la mort avec joie, déclarant qu'ils avaient fait une action patriotique en portant un préjudice aux ennemis de leur pays.

N'avions-nous donc pas raison de ne pas partager l'optimisme de la presse anglaise, qui déclarait, il y a quelques jours à peine, que l'insurrection était anéantie?

Le *Corriere mercantile* de Gènes se loue de la courtoisie du commandant et de l'équipage de la frégate russe *Polkan*, stationnée à Villafranca. Les marins russes ont aidé à l'embarquement des troupes de Villafranca pour Gènes, et ils ont prêté leurs embarcations pour cet objet.

Un télégramme de Turin nous annonce que dimanche, au sortir de la messe, le général Niel a fait au roi, au nom de S. M. l'Empereur, la demande officielle de la main de la princesse Clotilde de Savoie pour S. A. I. le Prince Napoléon, en présence des grands officiers et dignitaires du royaume.

Les nouvelles de Lombardie qui nous parviennent aujourd'hui ne présentent aucun fait qui soit de nature à éclaircir la situation.

Le calme paraît être définitivement rétabli et l'on se borne à commenter en faveur des aspirations du parti national le texte de l'adresse de la chambre des députés de Turin.

L'archiduc Maximilien est toujours à Milan et la population voit dans sa présence au chef-lieu de

son gouvernement un nouvel indice du peu de similitude qui semble exister entre les vues du prince et celles du cabinet de Vienne.

Le gouvernement autrichien continue d'ailleurs, avec la plus grande activité, ses préparatifs militaires en vue des éventualités qui pourraient surgir.

Il paraît que la conduite des caïmacams provisoires continue de donner lieu à d'énergiques protestations demeurées jusqu'ici sans effet. C'est ainsi que des illégalités flagrantes seraient chaque jour commises à propos de l'inscription des électeurs sur les listes, et que des envois de troupes auraient été faits dans les départements de la principauté.

Sur une intervention du corps consulaire, la caïmacamie avait promis de faire droit aux sentences des tribunaux qui avaient, on se le rappelle, déclaré illégale la radiation d'un certain nombre d'électeurs. Ces promesses seraient restées sans effet et la caïmacamie se serait bornée à publier une circulaire ambiguë et tardive qui ne parviendra pas en temps opportun dans les districts électoraux.

Voici la copie de l'ordre envoyé par les sous-préfets pour la convocation de la force armée pendant les élections:

« Pour maintenir le bon ordre, et conformément aux instructions reçues à l'occasion de l'élection des députés primaires, qui doit avoir lieu le 20 du courant, pour la prochaine assemblée générale, vous êtes requis de vous présenter mercredi à la résidence de la sous-préfecture avec tous les gendarmes qui sont sous votre commandement. Ils seront munis de leurs munitions de guerre. »

Nous n'insisterons pas sur la gravité de ces faits, qui ne peuvent manquer de provoquer une sérieuse intervention des puissances contractantes du traité du 30 mars, dont les stipulations se trouvent si ouvertement violées par les autorités turques; on veut évidemment prendre en Valachie une revanche de l'élection si éminemment nationale de la Moldavie, mais on oublie trop vite la haute protection dont le congrès de Paris a entouré les provinces roumaines. — Charles Bousquet. (*Le Pays*)

La *Regeneracion* de Madrid publie une nouvelle lettre du R. P. Gainza, attaché comme aumônier à la division espagnole de l'expédition en Cochinchine. On lira avec intérêt les extraits suivants:

« Tourane, le 3 novembre 1858.
» La situation n'a pas changé, les hostilités sont toujours suspendues, mais les travaux pour mettre ce port à l'abri d'une attaque imprévue marchent sans interruption. On ouvre des routes, on prépare de vastes terrains pour des blockhaus, des magasins, des ateliers, des hôpitaux; on travaille à tout cela à la fois: en un mot, on jette les bases de ce qui doit être une colonie française, un marché de plus pour Manille et une garantie contre le despotisme de l'empereur de Cochinchine.

» Le mandarin, qui est (ou qui fut) à la tête des troupes cochinchinoises du côté opposé à celui que nous occupons, signifiant par écrit à l'amiral que, si dans les dix jours nous n'avions pas évacué la baie de Tourane, il viendrait nous en chasser en nous passant au fil de l'épée. Telle est la substance de la dépêche.

Le message fut reçu comme il le méritait; personne n'y fit attention. Les dix jours passés, notre bon mandarin, touché de compassion, voulut prolonger le délai, au moins par son silence.

» Enfin, le *Primauguet* est de retour des côtes de Tonking. Les nouvelles qu'il rapporte au sujet de la religion sont ou ne peut plus désolantes. La terreur régnait dans ces chrétientés florissantes; les mandarins exerçaient une vigilance incroyable; il a été impossible de communiquer avec aucun missionnaire du vicariat de M^r Retord, que devait ramener le *Primauguet*, ni avec ceux de notre vicariat central.

» Le *Primauguet*, néanmoins, a ramené un mandarin chrétien de notre mission, homme actif, enthousiaste et décidé, et un bon pilote pour la rivière de Hué, également de notre mission, qui rendront de bons services dans le Tonking et dans la capitale de l'empire cochinchinois.

» Au point de vue militaire, l'expédition du *Primauguet* a été féconde. On a reconnu les côtes avec une attention minutieuse et on a corrigé les défauts des cartes; on a reconnu les baies et les abris; on a noté les écueils et les bas fonds, et, la sonde à la main, on a vérifié la profondeur des plages et des rivières: en un mot, on a résolu affirmativement le grand problème, qui était de savoir s'il y avait ou non assez de fond pour notre vapeur et nos canonniers. Aujourd'hui, il n'y a pas de difficulté, si l'on exécute, comme on l'assure, une expédition sur une grande échelle. Le *Primauguet* a canonné, presque chaque jour, quelque forteresse de la côte; il a exécuté aussi quelques débarquements, malgré le petit nombre d'hommes de son équipage, et encloué quelques pièces. Il n'a trouvé de résistance nulle part. Les soldats du Tonking sont de la même pâte que les défenseurs de Tourane.

» Le 29 du mois dernier fut un jour d'enthousiasme indescriptible pour l'escadre française. Dès le matin, le télégraphe du Grand-Fort annonça que le *Scotland* (1) était en vue, apportant le courrier d'Europe, et ayant au choquet du mât de misaine le pavillon national. Cela voulait dire que M. Rigault de Genouilly avait été promu au grade de vice-amiral. La joie fut sans bornes, parce que tous adorent ce chef glorieux, infatigable et intelligent, et parce que l'on supposait aussi l'arrivée des récompenses proposées pour la prise des forts de Pei-ho. Le *Scotland* entra majestueusement dans la baie, fier d'apporter des nouvelles si agréables. Ces nouvelles circulèrent rapidement; l'animation et l'intérêt grandirent; quelques-uns allèrent immédiatement féliciter M. Rigault de Genouilly, et notre vaillant chef envoya la musique, en habit de gala, porter ses compliments. A midi le nouvel insigne fut arboré au mât de misaine de la frégate *Némésis*, et salué de quinze coups de canons, répétés par les échos des montagnes de la baie.

» Mais la cérémonie vraiment touchante était réservée pour le lendemain 30. Tous les élus avaient été convoqués à l'habitation de l'amiral, lequel était en grande tenue, comme disent les Français. On y voyait des officiers de tous grades, mêlés avec de simples matelots. Le plus profond silence régnait,

(1) Bateau à vapeur anglais, frété par le gouvernement français, pour transporter la correspondance, le charbon, les vivres, etc., à Hong-Kong.

vais revoir.... les retrouverai-je tels que je les ai laissés!

— Vous doutez de l'amitié de Michel?

— Non... Oh! non... mais...

— Alors... c'est de l'affection de M^{lle} Marie.

Armand ne répondit pas, mais il porta la main à son cœur pour en étouffer les battements.

— Ah! c'est mal, continua Ambroise... c'est mal, mon colonel, d'avoir de pareilles pensées... Vous ne rendez pas justice à la pauvre enfant. Je suis sûr, moi, qu'elle a souffert, et qu'elle n'a eu de beaux jours que lorsqu'elle a reçu de vos nouvelles. Elle, changer! est-ce que les anges changent?... Ne craignez rien de ce côté: craignez plutôt le saisissement que votre vue va lui causer... si elle vous reconnaît. Dame! nous sommes un peu différents de ce que nous étions.... La mer et le soleil d'Égypte nous ont passablement halés. Mais c'est égal, vous faites un colonel comme on en voit peu, même dans l'armée française, où il y a cependant de bien beaux hommes, soit dit sans me vanter.

Armand sourit, puis se raffermissant:

— Allons, dit-il, avançons.

— Vont-ils être étonnés! continua Ambroise; un soldat qui revient colonel, l'autre qui est devenu capitaine... Et dire que j'ai plus avancé dans un an que je n'avais avancé en trente! Notre général en chef a de singulières idées! Enfin, je n'ai pas voulu le contrarier.... avec ça

qu'on n'a pas facilement raison de lui. Il a une manière de vous bourrer qui ne permet pas de se rebiffer. C'est égal, j'ai beau regarder mon épaulette d'or, je ne peux pas m'y faire.... C'est le monde renversé, et, vrai, je me trouvais mieux avec mes épaulettes de laine.

— Ne vous calomniez pas Ambroise, cette épaulette, vous l'avez bien gagnée.

— Et les vôtres, donc, mon colonel! Fichtre! comme vous y allez; j'avais diablement de la peine à vous suivre. Ah! le général Bonaparte a été bien inspiré de nous ramener avec lui, ou plutôt de vous ramener, car si j'avais été seul, il m'aurait laissé là-bas avec les autres, et il aurait bien fait... mais vous n'avez voulu partir que si je vous accompagnais.

— N'était-ce pas mon devoir? répondit Armand.

— Je ne dis pas non.

— Ne sommes-nous pas inséparables?

— Oh! pour ce qui est de ça, oui, nous sommes rivés l'un à l'autre; il n'y a pas à s'en dédire. Pourtant, aujourd'hui, je ne sais plus qu'en penser.

— Comment, fit Armand en s'arrêtant et en saisissant Ambroise par le bras, est-ce que vous songeriez à me quitter?

— Attendez, mon colonel, et laissez-moi vous expliquer la chose: nous avons bien payé notre retour... Vous, vous avez reçu à Saint-Jean-d'Acre une balle à travers le corps, et vous avez été jeté sur le carreau... Malgré

mon trouble... car j'étais auprès de vous, comme toujours, j'ai remarqué que le général Bonaparte pâlisait... c'est la seule fois que je l'ai vu pâlir, ce dur-à-cuire-là.... On aurait dit que c'était son frère qui tombait... ça m'a prouvé son affection pour vous, et ça m'a fait plaisir... c'est-à-dire ça m'aurait fait plaisir, si vous n'aviez pas été en danger.

— Bon Ambroise, dit Armand en lui serrant la main.

— Eh bien! qu'est-ce que ça a d'extraordinaire. Est-ce que vous n'avez pas tremblé, vous, quand à Aboukir un satané biscain, parti d'un vaisseau, m'a fracassé la jambe, si bien que j'en boite encore, que j'en boîterai toujours, et que j'en ai pris mes invalides... Ah! les Anglais me devaient bien ça... ils m'ont rendu en Égypte ce que je leur avais prêté en Amérique, partant quittes... Est-ce que vous ne m'avez pas soigné, comme je vous avais soigné?... mieux même, il faut être juste... Est-ce que vous n'avez pas sauté de joie, quand M. Larrey, un bien digne homme encore, a dit de moi: Ce ne sera rien, et il gardera sa jambe... Comme j'ai sauté, moi, le jour où M. Larrey a dit de vous: il est sauvé. Alors le général Bonaparte l'a embrassé... moi, pas... ce n'était pas faute d'envie, mais je n'ai pas osé... Seulement je me suis dit, en regardant notre chirurgien en chef: Si ce lapin-là a jamais besoin d'un homme qui se fasse tuer pour lui, il n'a qu'à parler... et je sais bien qu'est-ce qui répondra: Présent!

et la joie qui remplissait le cœur de tous ces vaillants marins, dont un grand nombre a fait la campagne de Crimée, se peignait sur leurs visages. L'amiral, visiblement ému, leur adressa une allocution, comme les généraux français savent en faire en pareilles circonstances. Il avait conçu de brillantes espérances, en se mettant à la tête de l'escadre; il les avait vues surpassées par la prise de Canton et des forts de Pei-ho; il avait proposé d'une main libérale de nombreuses récompenses, pour répondre dignement aux héroïques efforts des braves qu'il s'enorgueillit, avec raison, de commander, et l'Empereur, dans sa munificence, les avait sanctionnées, charmé qu'à l'extrémité du monde le drapeau français soit craint et respecté... Tout pour la France. Qui pourra exprimer l'exaltation de ces officiers impétueux, de ces marins rudes, mais pleins d'honneur et d'enthousiasme?

« Cet enthousiasme atteignit presque le délire, lorsque l'amiral cria cinq fois : « Vive l'Empereur ! » cris qui furent répétés d'une manière formidable. On cria une fois : « Vive le vice-amiral ! et vive le commandant Reynault ! » Je ne puis vous en dire davantage; il n'est pas possible de peindre la scène avec sa vraie couleur; il faut connaître le caractère français et tenir compte de l'ardeur avec laquelle ils aspiraient à la croix de la Légion-d'Honneur ou à la médaille militaire, pour se former une idée approximative de ce qui s'est passé dans cette orbe d'investiture, aussi intéressante que touchante. »

« Parmi les promus se trouve M. Thoyon, commandant de la *Durance*; il est nommé capitaine de vaisseau, récompense digne des grands services rendus par ce brave officier, qui vient de faire l'expédition au Tonking. M. Montferrand, aumônier de la *Némésis*, a été décoré de la croix de la Légion-d'honneur.

« Vous comprenez que les Espagnols devaient prendre part à la joie de leurs compagnons. Outre la musique que notre respectable chef avait envoyée, comme je vous l'ai dit, le seigneur Lanzarote voulut personnellement féliciter le vice-amiral.

« Admis en sa présence, entouré de ses officiers et des employés de la division, il a adressé à M. Rigault de Genouilly, d'une voix claire et avec beaucoup de majesté, une courte harangue qu'il a terminée ainsi :

« Nous serions satisfait, si les armes espagnoles, placées avec les armes françaises sous vos ordres, vous donnaient l'occasion d'obtenir dans ce pays des résultats si satisfaisants qu'ils vous portassent à l'amiralat, le seul grade qui reste à conquérir à votre Excellence dans sa glorieuse carrière. » L'amiral, profondément reconnaissant, répondit dans les termes les plus flatteurs pour notre nation et nos troupes, laissant voir l'espérance qu'il nourrit d'arriver à de grands résultats en faveur du commerce, de la civilisation et de la foi. Cette réception eut lieu immédiatement après la cérémonie que je viens de rapporter. Tout le reste de la journée fut très-animé; les barques se croisaient dans toutes les directions pour féliciter les nouveaux chevaliers. Il y eut des festins, et tout contribua à enthousiasmer les troupes pour les opérations futures. »

FAITS DIVERS.

Il résulte d'une statistique assez curieuse donnée par la *Gazette du Weser* qu'on a mis en exploitation dans toute l'Allemagne, pendant l'année 1858, cent trente milles de chemin de fer dont vingt-cinq milles appartiennent aux divers gouvernements et cent cinq milles à des Compagnies particulières. On sait que le mille allemand est d'environ sept kilomètres et demi.

— Sous ce titre : *Paratonnerres en paille*, on lit dans un journal :

« Tout le monde connaît les aiguilles de fer inventées par Franklin, et qui préservent les édifices des attaques de la foudre. Eh bien ! malgré le prix élevé qu'elles coûtent et qui en défend ainsi l'usage aux pauvres, elles ne laissent pas que de présenter plusieurs inconvénients et exigent beaucoup de soin et de surveillance.

« Un homme industriel, ayant acquis la certitude que la paille pouvait écarter les dangers de la foudre, a construit un paratonnerre de cette nature. Il est prouvé qu'une jarre chargée d'assez d'électricité pour tuer un bœuf, est immédiatement déchargée sans étincelle et sans explosion par un bout de paille, n'eût-il que trois centimètres de long. L'habitation du pauvre peut donc aisément se pourvoir de ce paratonnerre peu coûteux. Il faut pour cela fixer avec un fil de laiton une corde de paille le long d'une perche de bois blanc, au bout de laquelle on enfonce une pointe de cuivre.

« Cet instrument a été planté un par soixante arpents sur dix-huit communes du côté de Tarbes, et les a préservées, non seulement de la foudre, mais encore de la grêle. »

Pour faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la partie officielle du *Moniteur* :

Les rapports intimes qui existent depuis longtemps entre l'Empereur et le roi Victor-Emmanuel, et les intérêts réciproques de la France et de la Sardaigne avaient engagé les deux souverains à resserrer, par une alliance de famille, les liens qui les unissent. Depuis plus d'un an, des pourparlers avaient eu lieu dans ce but; mais l'âge de la jeune princesse avait fait différer jusqu'ici la fixation de l'époque du mariage.

Hier, le général Niel, chargé par l'Empereur de demander officiellement la main de S. A. R. la princesse Marie-Clotilde pour S. A. I. le prince Napoléon, a été reçu par le roi de Sardaigne, qui a agréé la demande.

Le même jour, le Roi a annoncé le prochain mariage de la princesse sa fille à une députation du sénat et de la chambre des députés.

Le mariage se fera prochainement à Turin.

La partie non officielle du *Moniteur* contient ce qui suit :

Le journal l'*Union* n'a pas craint de reproduire les lignes suivantes de l'*Indépendance belge* : « On affirme que le roi Victor-Emmanuel n'a consenti au mariage de la princesse Clotilde qu'à la condition qu'un traité offensif et défensif fût signé

entre la France et la Sardaigne... On ajoute que le traité a été signé avant-hier à Turin. »

Nous regrettons d'avoir à relever et à démentir dans la presse française une pareille assertion, non moins fautive qu'elle est injurieuse à la dignité des deux souverains. L'Empereur doit désirer que ses alliances de famille soient d'accord avec la politique traditionnelle de la France, mais il ne fera jamais dépendre les grands intérêts du pays d'une alliance de famille.

Les Plumes-Dupré sont toujours en très-grande vogue. En effet, il suffit d'en faire usage une seule fois pour en reconnaître la supériorité sur tous les autres genres de plumes métalliques. L'ingénieux système de réservoir inventé par M. Dupré (*Plumes expéditives*) est une innovation heureuse et simple à la fois. Permettant de faire une grande quantité de lignes sans reprendre d'encre, et l'excellente qualité de la plume y aidant, on est étonné de la facilité avec laquelle on fait les traits les plus fins et les plus purs.

On obtient également des résultats surprenants avec les plumes du même inventeur, connues sous le nom de *Plumes à pointe coulante*. Elles sont moins chères que les premières et d'une grande économie pour les personnes qui écrivent souvent. Ce système est aussi ingénieux que le premier, et es deux font le plus grand honneur à M. Dupré, qui a su, dans ses produits, allier la qualité supérieure au bon marché. Nous connaissons des bureaux où l'on n'écrivait encore presque exclusivement qu'avec des plumes d'oie, ne pouvant en employer d'autres, lorsque les Plumes-Dupré ont paru, l'essai en a été fait, et il est resté couronné d'un plein succès : depuis lors elles y sont en usage. La fabrication, quoique établie sur une grande échelle, suffit à peine à la consommation. Avant peu on en verra dans toutes les mains. Nous pensons donc rendre un véritable service à nos lecteurs en les leur faisant connaître : car qui n'est flatté d'écrire avec une bonne plume? (Voir aux annonces.)

Marché de Saumur du 22 Janvier.

Froment (hec. de 77 k.) 14 30	Graine de colza	—
2 ^e qualité, de 74 k. 13 75	— de lin	25 —
Seigle 8 80	Amandes en coques	—
Orge 9 20	(l'hectolitre)	—
Avoine (entrée) 11 25	— cassées (30 k.) 62 —	
Fèves 12 80	Vin rouge des Cot.,	
Pois blancs 26 40	compris le fût,	
— rouges 17 60	1 ^{er} choix 1858.	—
Ciré jame (30 kil) 245 —	2 ^e (a) —	90 —
Huile de noix ordin. 58 —	3 ^e —	70 —
— de chenevis 50 —	— de Chinon	60 —
— de lin 49 —	— de Bourgneil	100 —
Paille hors barrière. 36 30	Vin blanc des Cot.,	
Foin id. 104 —	1 ^{re} qualité 1858	—
Luzerne (droits com) 103 —	— 2 ^e —	60 —
Graine de trèfle 62 —	— 3 ^e (a) —	55 —
— de luzerne 49 —	— ordinaire	—

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 22 JANVIER

3 p. 0/0 bai-se 43 cent. — Ferme à 68 30.	
4 1/2 p. 0/0 hausse 35 cent. — Ferme à 97 05.	
BOURSE DU 24 JANVIER.	
3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 68 70	
4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 97 00	

— Enfin, Ambroise, où voulez-vous en venir?

— A ceci : je ne vau plus rien, et vous êtes valide. Vous voilà colonel, vous serez général de brigade, général de division, général en chef, que sais-je? vous serez maréchal, car on rétablira les maréchaux. Vous verrez. J'en ai touché un jour quelques mots à Bonaparte, et il n'a pas dit non. Mais je ne serai plus là pour veiller sur vous. C'est ça qui me taquine; satané biscain ! il ne pouvait donc pas en aller cogner un autre.

— Vous savez bien Ambroise, que mon intention est de me retirer du service.

— Ta... ta... on dit ça et on ne le fait pas. Je l'ai dit aussi moi, et j'ai remordu à l'hameçon.

— Ma résolution est invariable. Mais nous voici arrivés... C'est singulier ! j'ai peur... Allons donc ! entrons !

Et poussant la porte ? Armand se précipita dans la boutique et se dirigea vers le comptoir. Une femme y était assise, et ce n'était pas Marie. Il se retourna éperdu, un homme, le maître de la maison, s'avançait vers lui, et cet homme n'était pas celui qu'il cherchait.

— Cependant, dit-il en regardant autour de lui, je ne me trompe pas, c'est bien la boutique du citoyen Michel Lenoir ?

— C'était sa boutique; mais il n'est plus ici, répondit le nouveau maître.

Armand regarda cet homme d'un air égaré.

— Mon Dieu ! murmura-t-il d'une voix étouffée, est-ce qu'il serait mort ?

— Non, non, citoyen, se hâta de répondre son interlocuteur; il vit, il se porte bien, mais il s'est retiré du commerce.

— Alors, c'est donc sa fille ?

— Non pas, M^{lle} Marie se porte également bien, Dieu merci, et elle est toujours fraîche et jolie.

On entendit un double soupir de satisfaction sortir de la poitrine d'Armand et de celle d'Ambroise.

— Et, continua Armand, où sont-ils ?

— Ils sont retournés au pays. Mais, pardon, citoyen, puis-je vous demander votre nom ?

— Je suis le neveu de Michel Lenoir, répondit Armand.

— Vous seriez le citoyen... le commandant Pierre Lenoir.

— Le colonel !... cria Ambroise d'une voix tonnante. En ce moment, Caracalla faisait son entrée.

— Qu'est-ce qui parle de colonel ? dit-il avec son arrogance ordinaire; où y a-t-il des colonels ?

— Mais, répliqua le cordonnier en montrant Armand, en voilà un. C'est le neveu de notre bon Michel.

— Ah ! fit Caracalla en regardant en dessous; mais le neveu du citoyen Caius ne peut être ici... son général lui-même n'y est pas.

— C'est ce qui te trompe, mon bon ! s'écria Ambroise.

Le général Bonaparte est arrivé ce matin et nous sommes arrivés avec lui.

— Ah ! bah !... et Barras n'en sait rien ! Il faut que j'aille le prévenir; il m'en saura gré...

— Vous arriverez trop tard répliqua tranquillement le capitaine; le général Bonaparte est en ce moment au Luxembourg.

— Il s'est rendu à son devoir, c'est bien, répondit le perruquier d'une voix sentencieuse.

— Vous avez trouvé ça tout seul, lui dit Ambroise d'un air ironique... Vous êtes fort !

— Mais, fit le cordonnier en s'adressant à Armand, vous n'avez donc pas reçu la lettre que votre oncle vous a écrite, et par laquelle il vous annonce sa résolution de quitter Paris ?

— Elle se sera peut-être croisée avec notre frégate, reprit Armand.

— Et elle nous attend en Egypte... poste restante... si toutefois le courrier n'est pas tombé aux mains des Anglais, ajouta Ambroise.

— En tous cas, ajouta le nouveau maître de la maison, le citoyen Michel a eu la précaution de m'en laisser un double.

— Donnez, s'écria le colonel, mais donnez donc.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques,

Sur conversion de saisie immobilière,

D'UNE MAISON,

Sise à Montreuil-Bellay, Grande-Rue.

L'adjudication aura lieu le dimanche treize février mil huit cent cinquante-neuf, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e PATOUEILLE, notaire à Montreuil-Bellay.

La vente est poursuivie à la requête de M. François-Louis Hamelin, notaire honoraire, demeurant à Montreuil-Bellay, ayant pour avoué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Contre Marie Fretellière, épouse de Jules Barrier, ancien épicer, mineure émancipée par mariage, et son mari, qui est son curateur de droit, pour son assistance et son autorisation, demeurant ensemble à Montreuil-Bellay, parties saisies, ayant pour avoué M^e Beaurepaire, avoué, demeurant à Saumur.

En vertu d'un jugement de conversion de saisie rendu par le Tribunal civil de Saumur, le seize décembre mil huit cent cinquante huit.

DÉSIGNATION

DE LA MAISON.

Une maison, occupée par les époux Barrier, située à Montreuil-Bellay, Grande-Rue, consistant en une chambre basse, servant de boutique, ayant sa porte d'entrée et une croisée sur ladite rue; une autre chambre à cheminée, servant d'habitation, éclairée par une croisée ouvrant sur le jardin et la cour; une autre chambre, entre la boutique et la maison de Bodet père, servant de cuisine, ayant une porte sur la cour; un toit sous l'escalier; un escalier pour monter aux deux greniers, lesquels ont une fenêtre sur la Grande-Rue et deux fenêtres sur la cour et le jardin; un cellier à droite en entrant dans la cour, un autre petit cellier à côté; un petit corridor pour communiquer au cellier où est le pressoir, ayant son ouverture dans la petite rue qui vient des Augustins et conduit à la route de Loudun; un grenier ayant son ouverture sur la cour, un angar couvert en ardoises, une cour et un jardin, ayant une grande porte ouvrant sur ladite petite rue des Augustins; une cave en roc régnant sous la cour et les bâtiments. Tous les bâtiments, le angar excepté, sont couverts en tuiles; le tout joint par le devant ladite Grande-Rue, d'autre part la petite rue des Augustins, de troisième part Neveux père, et de dernière part Bodet père.

Ladite maison, qui est située à Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire, a été saisie sur les époux Barrier, sus-nommés, à la requête de M. Hamelin, par procès-verbal de Doussain, huissier à Montreuil-Bellay, du neuf novembre mil huit cent cinquante-huit, enregistré, et visé le même jour par M. Ganne, maire de Montreuil-Bellay, transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le dix-huit dudit mois de novembre.

La mise à prix est de quinze cents francs, ci. 1,500 fr.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e PATOUEILLE, notaire à Montreuil-Bellay.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-

signé, le vingt janvier mil huit cent cinquante-neuf.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le vingt-deux janvier mil huit cent cinquante-neuf, f^o, c^o. Reçu un franc, dixième dix centimes.

(43)

LINACIER.

Etude de M^e BODIN, avoué à Saumur.

A VENDRE

PAR SUITE DE SAISIE,

La moitié d'une rente de 800 fr. au capital de 16,000 fr.

L'adjudication aura lieu à l'audience du Tribunal de première instance de Saumur.

LE SAMEDI 5 FÉVRIER 1859, A MIDI.

Désignation et origine de propriété de la rente à vendre.

La moitié d'une rente annuelle et perpétuelle de huit cents francs au capital de seize mille francs, due et consentie par M. Simon Delareux, aubergiste, et dame Marie Delamazure, sa femme, demeurant ensemble à Vihiers, au profit de dame Renée Besnard, veuve du sieur Casimir Colonnier, sans profession, demeurant au Bourneau, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, suivant acte au rapport de M^e Planton, notaire à Vihiers, en date du 17 février 1842, enregistré; laquelle rente appartient en usufruit à Pierre et Désirée Besnard, sans profession, demeurant à Vihiers, frère et sœur de la dame veuve Colonnier, partie saisie, et en fonds et nu-propriété, moitié à cette dernière et l'autre moitié à M^{me} Gelineau, de Doné, ou à ses héritiers.

La rente dont il s'agit est conservée par une inscription prise au bureau des hypothèques de Saumur, le 20 août 1853, vol. 305, n^o 122.

PROCÉDURE.

M. Paul Grimaud fils, négociant, demeurant à Poitiers, rue de la Mairie, est créancier du sieur Delphin-Jean-Marie Chavignat, ancien négociant, et de dame Marie-Louise Colonnier, son épouse, engagée solidaire, demeurant ladite dame à Poitiers, d'une somme de 1,030 francs, en principal, suivant acte reçu par M^e Aubrun, et son collègue, notaires à Poitiers, le 6 février 1858, enregistré; à cet acte est intervenue comme caution solidaire des époux Chavignat, la dame veuve Colonnier, sus-nommée, laquelle pour sûreté et garantie de son cautionnement a donné en nantissement à titre de gage, à moult sieur Grimaud, la moitié lui appartenant dans la rente ci-dessus indiquée.

Par suite d'un commandement de Clément, huissier à Poitiers, en date 8 novembre 1858, enregistré, demeuré infructueux, et suivant exploit de Maubert, huissier à Saumur, en date du 18 décembre dernier, enregistré, il a été procédé sur ladite dame veuve Colonnier, et à la requête de M. Grimaud fils, à la saisie de la moitié de cette rente entre les mains des époux Delareux qui la doivent.

L'exploit de saisie a été dénoncé à la veuve Colonnier, suivant un autre exploit de Maubert, huissier, en date du 20 décembre, enregistré.

Le cahier des charges a été dressé par M^e Bodin, avoué du poursuivant, et a été déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur, où il sera communiqué à toute réquisition.

La lecture de ce cahier des charges a eu lieu à l'audience dudit Tribunal, le samedi 22 janvier 1859. L'adjudication a été fixée pour l'audience du samedi 5 février prochain, heure de midi.

OBSERVATION.

L'une des clauses du cahier des charges dispose que l'adjudicataire paiera dix centimes par franc en sus de son prix pour payer tous les frais des saisies, d'enregistrement, d'adjudication et d'une grosse pour l'acquéreur.

MISE A PRIX.

Les enchères seront reçues sur la mise à prix de douze cents francs, ci. 1,200 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e BODIN, avoué à Saumur, rue d'Orléans, n^o 66, chargé des poursuites, ou prendre communication au greffe du Tribunal du cahier des charges qui y est déposé.

Saumur, le 22 janvier 1859.

Signé: R. BODIN.

Enregistré à Saumur, le 25 janvier 1859, f^o Reçu un franc et pour décime dix centimes.

(44)

Signé: LINACIER.

A VENDRE

Pour cause de cessation d'affaires définitive,

UNE IMPRIMERIE

Dans une localité de 15 mille âmes, où il s'imprime deux journaux, plusieurs labours, ayant un matériel considérable, deux jolies presses en fer.

Bénéfices nets par an: 4,000 fr. bien justifiés.

Prix: 10,000 fr. — Facilités de paiement.

S'adresser à M. POUPARD, place du Synode, n^o 1, à Saintes (Charente-Inférieure).

A VENDRE

OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1859,

TRES-JOLIE MAISON,

Située sur la levée d'Enceinte,

Avec écurie, remise et un très-beau jardin, garni de très-beaux arbres à fruits.

Cette maison est certainement l'une des plus confortables de la ville, et que les inondations n'ont pu atteindre.

S'adresser à M. BUDAN, maître d'hôtel. (523)

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE PETITE MAISON BOURGEOISE

Fraîchement restaurée

Située rue du Petit-Maure, près les Bains et la Caisse d'épargne.

S'adresser à M. LEROY, à côté.

DRAGÉES ANTI-BLENNORRHAGIQUES

de GUIGON, pharmacien, 167, rue St-Honoré, à Paris,

Contre les écoulements nouveaux et anciens, même les plus rebelles.

GUÉRISON RADICALE en sept jours, succès infailible.

Dépôt: à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien. (31)

Médaille de prix à l'Exposition de Laval (1857), pour les deux systèmes de plumes ci-après:

DEUX BREVETS D'INVENTIONS POUR 15 ANS, s. g. d. g.

PLUMES-DUPRE,

DITES EXPÉDITIVES. Douceur, durée et beauté d'écriture: 40 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 50 plumes, 1 franc; la douzaine, 25 centimes.

PLUMES-DUPRÉ,

DITES A POINTE COULANTE. Douceur et beauté d'écriture. 20 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 50 plumes, 60 centimes; la douzaine, 20 centimes.

Dépôt, pour l'arrondissement, chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Marché-Noir à Saumur, et dans toutes les villes de France. (647)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le lundi 31 janvier 1859, à l'heure de midi,

SUR LA MISE A PRIX DE 6,250 FR.,

UNE MAISON,

Appartenant à la Ville de Saumur, Située rue du Palais-de-Justice,

Consistant en: salle à manger, cuisine et office au rez-de-chaussée, appartements au premier étage, grenier, cour, écurie et remise; et joignant d'un côté le Palais-de-Justice, d'autre M^{lle} Gauffreteau.

S'adresser, pour visiter la maison, au concierge de l'Hôtel-de-Ville;

Et pour les conditions de la vente, audit M^e LEROUX, dépositaire du cahier de charges. (35)

MAISON

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Située rue des Basses-Perrières, occupée par M. Legeay.

S'adresser à M. BRUNEAU, chez M. BUCAILLE. (4)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON ET JARDIN,

Sise aux Récollets.

S'adresser à M^{me} veuve SOULARD.

A CÉDER

Présentement,

Un FONDS DE LINGERIE, parfaitement achalandé, dans un des quartiers les plus commerçants de Saumur.

S'adresser au bureau du Journal.

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT: 3 FR. (19)